



Renouvellement de titre de séjour temporaire(salarie)

Par **seb06**, le **01/11/2008 à 18:54**

Madame, Monsieur
Je vous prie de bien vouloir répondre à ma question.
J'ai déposé la demande de renouvellement de titre de séjour temporaire(salarie) à la préfecture mais l'agent m'a dit que vous allez recevoir une convocation plus tard, j'ai lui dit il me faut un récépissé mais à la place du récépissé il m'a donné un simple accusé de réception.
Donc ma question est ce que l'accusé de réception est valable comme le récépissé ?
merci d'avance cordialement.

Par **avocat droit public**, le **02/11/2008 à 10:23**

Non mais la préfecture était tenue de vous remettre un récépissé de demande de renouvellement de votre carte de séjour "salarié" (art. R.311-4 du CESEDA)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006335563&cidTexte=LEGITEXTE000006335563>

Eric HALPERN
Avocat à la Cour
<http://www.cabinet-halpern.com>

Par **avocat droit public**, le **02/11/2008 à 10:24**

Non mais la préfecture était tenue de vous remettre un récépissé de demande de renouvellement de votre carte de séjour "salarié" (art. R.311-4 du CESEDA)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006335563&cidTexte=LEGITEXTE000006335563>

Eric HALPERN
Avocat à la Cour
<http://www.cabinet-halpern.com>

Par **seb06**, le **02/11/2008 à 17:08**

Excusé moi encore.
Votre conseil : je dois trouver un avocat, ou j'adresse une lettre recommandée avec accusé de réception au préfet.
Merci d'avance, cordialement.

Par **avocat droit public**, le **02/11/2008 à 20:19**

Il faudrait effectivement qu'un avocat écrive à la préfecture de Chambéry, ce qui suffit en général pour obtenir le récépissé.
Je peux m'en charger si vous le souhaitez.

Par **laurence28**, le **03/11/2008 à 10:58**

bonjour maître
le préfet avait eu 2 mois pour réexaminer mon renouvellement de titre de séjour.
et en ce moment j'ai toujours pas reçu de convocation et cela fait 1 mois semaine.
pensez vous qu'il respectera les 2 mois?
ET je veux aller à la préfecture solliciter un APS car j'ai toujours.
est ce que j'attends la convocation ou j'y vais ?
MERCI D'AVANCE DE VOTRE RÉPONSE

Par **avocat droit public**, le **03/11/2008 à 11:14**

Je ne sais pas si le préfet respectera le délai de deux mois, je n'ai pas de boule de crystal, mais sachez que le préfet n'a pas de délai pour vous accorder le renouvellement. Il peut mettre plus de temps et même vous reconvoquer s'il apparaît que votre dossier est incomplet. Par contre tant que le préfet n'a pas pris de décision il est obligé de vous délivrer une APS et de vous la renouveler jusqu'à sa décision.
Eric HALPERN
Avocat à la Cour
<http://www.cabinet-halpern.com>

Par **laurence28**, le **03/11/2008 à 11:56**

je vous remercie beaucoup maître
j'irais à la préfecture dans la semaine car il est bien vrai que quand j'ai été la semaine dernière je ne me suis pas présenté au guichet car il était fermé alors c'est un agent qui est chargé de réexaminer mon dossier qui m'a reçu.

Par **hmimed hmimed**, le **09/04/2013 à 23:24**

je suis né en France je suis en Algérie maintenant et maintenant j'ai demandé ma nationalité mais pas voulu de ma part j'ai fait plusieurs demandes de visas mais j'ai refusé je suis âgé de 24 ans maintenant j'ai été né en 1959 merci de me répondre